

Ils remportent un procès face l'opérateur Orange!

BELSENTES

Ce parcours judiciaire ressemblait à celui de David contre Goliath. Beaucoup l'imaginaient perdu d'avance. Pourtant, Aline Speranza et Nicolas Lucotte, épaulés par leur avocat, viennent bien de connaître une victoire face au géant Orange. Après avoir été privé depuis 2018 de téléphone fixe, le couple, à la tête d'un site d'hébergement dans les arbres, a connu de multiples pannes d'internet, dont les durées n'ont eu de cesse de s'allonger durant près de 24 mois. Leur plainte déposée contre l'opérateur Orange vient enfin d'aboutir.

UN LONG PARCOURS

Depuis 2018, lors des saisons touristiques, l'absence de connexion au téléphone fixe et à Internet les a obligés à trouver des solutions, allant jusqu'à embaucher une personne pour des



Une victoire en justice qui « promet de faire tache d'huile » selon le collectif Orange j'enrage! dont fait partie le couple. Photo: Frédérique Bréchet

heures supplémentaires, afin de faire acte de présence à l'accueil et recevoir les clients. « *Pendant ce temps, je devais me rendre au village pour répondre au téléphone et me connecter à internet* » rapportait Aline Speranza. L'objectif de cette assignation en justice: toucher des dédommagements face à cette absence de service du géant des télécommunications. Hasard des calendriers, les réparations tant attendues sont arrivées juste avant l'audience. « *Les techniciens de l'opérateur Orange sont venus réparer la vieille de notre passage au tribunal. Nous avons gagné, nous sommes contents d'avoir à nouveau des services, même s'ils ne sont pas parfaits, et assez désolés d'avoir été obligés d'en arriver là pour obtenir réparation au bout de deux années de stress pour notre travail. Les frais d'avocat seront remboursés et si l'on a de nouvelles pannes, Orange devra nous dédommager à hauteur de 200 €/jour* ». Ces professionnels, membres d'Orange J'enrage! - collectif des usagers victimes de pannes internet et téléphone - souhaitent enfin pouvoir compter sur un service fiable et permanent.